

Le Plan de corps de rue simplifié

Le terme *Plan de Corps de Rue Simplifié* est apparu pour la 1^{ère} fois en 2012 avec l'application de la réglementation dite « réforme anti-endommagement DT - DICT » dont le but est de faire baisser le nombre d'accidents lors des travaux. En effet, cette réforme préconise une amélioration de la cartographie et l'obligation de passer tous les réseaux souterrains en classe A (précision cartographique de 10 cm).

La réglementation

D'un point de vue réglementaire, la prochaine échéance est le 1^{er} janvier 2026, avec 3 nouvelles obligations pour répondre aux DT / DICT :

- Tous les réseaux souterrains devront être en classe A sur les communes urbaines,
- Pour les communes rurales, tous les réseaux souterrains dit sensibles devront l'être (comme les réseaux électrique, gaz, éclairage...)
- Obligation d'utiliser pour toutes réponses aux DT / DICT, le fond de plan PCRS.

Ainsi, chaque gestionnaire de réseaux devra, à échéance 2026, améliorer la précision de ses réseaux et utiliser le fond de plan disponible le plus précis.

Les méthodes d'acquisition

Pour répondre à cette obligation, l'Etat a laissé le choix entre deux types de PCRS, le PCRS vecteur, à gauche et le PCRS raster à droite, qui est une orthophoto de résolution 5cm.



LE PCRS VECTEUR
(en milieu urbain)



LE PCRS RASTER
(en milieu urbain + rural)

Cependant, il existe une réelle complémentarité entre ces deux fonds de plan et les élus du SIEDS ont souhaité acquérir un PCRS raster sur tout le département complété par un PCRS vecteur dans toutes les zones urbaines. Le but étant de former un seul PCRS mixte, constitué à l'aide de deux techniques de création et deux financements bien différents.



LE PCRS MIXTE

Un fond de plan mutualisé par le SIEDS

C'est dans ce contexte, que le SIEDS a souhaité mutualiser l'acquisition de ce fond de plan PCRS et sa diffusion.

- Le PCRS raster a été constitué dans le cadre d'un partenariat SIEDS/GEREDIS et IGN, et est entièrement disponible.
- Le PCRS vecteur, pour les 39 communes urbaines des Deux-Sèvres, financé par le groupe SIEDS qui en a confié l'acquisition à la société GEOSAT et qui devrait être finalisé d'ici un an.

Tout le département des Deux-Sèvres est désormais couvert par un PCRS. Chaque gestionnaire de réseau peut désormais utiliser ce fond de plan pour accompagner ses réseaux lors des réponses aux DT / DICT car il s'agit du meilleur fond de plan disponible.

Comment l'utiliser ?

Les données d'un PCRS sont lourdes et vivantes (mises à jour régulières). D'où l'importance de mutualiser les coûts financiers et environnementaux liés au stockage en proposant une base unique et en permettant la diffusion de la donnée de façon sécurisée, par des flux performants et qualitatifs.

C'est pourquoi, le SIEDS stocke et diffuse le PCRS vecteur et l'IGN prend en charge la partie raster. C'est à partir de ces flux que les applications comme le SIGil vont pouvoir créer les cartes.

Pour des utilisations autres que la réponse aux DT / DICT, où il y a la nécessité d'avoir accès à la donnée brute et de l'utiliser en « local », il existe deux plateformes de téléchargement qui permettent de sélectionner les dalles à télécharger.